



## BULLETIN DE SOUTIEN

# IFI

**PARTICULIERS**

IFI35

### BULLETIN DE SOUTIEN À RENOYER À

Les Restaurants du Cœur / Service Donateurs  
42, rue de Clichy / 75009 Paris

### CONTACTEZ LE SERVICE DONATEURS

Tél. : 01 53 32 23 27 / relations.donateurs@restosducoeur.org  
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

## OUI, JE DONNE !

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis et vous adresse dans le cadre de l'ISF, un chèque libellé à l'ordre des Restaurants du Cœur d'un montant de :

1 000 €

2 000 €

5 000 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

## COORDONNÉES

N° DE DONATEUR (Si j'ai déjà effectué un don)																		
<input type="radio"/> M.		<input type="radio"/> MME.		<input type="radio"/> M. & MME.														
NOM																		
PRÉNOM																		
L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. L'association départementale recevant le don vous l'enverra directement.																		
ADRESSE																		
ADRESSE																		
LIEU-DIT, HAMEAU										CODE POSTAL								
VILLE										PAYS								
TÉLÉPHONE						EMAIL												

Votre don sera affecté à l'une de nos structures d'insertion.

Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail

Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"

### LOI TEPA

Le dispositif fiscal issu de la loi TEPA vous permet de déduire de votre déclaration ISF 75% du montant de votre don aux Restos du Cœur, dans la limite de 50 000 euros.